

15ème législature

Question N° : 20159	De Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas (La République en Marche - Tarn)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Financement d'une chirurgie « Targeted Muscle Reinnervation » (TMR)	Analyse > Financement d'une chirurgie « Targeted Muscle Reinnervation » (TMR).
Question publiée au JO le : 04/06/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la difficulté que rencontrent les personnes portant un handicap à pouvoir bénéficier de subventions publiques dans l'objectif de financer une chirurgie « Targeted Muscle Reinnervation » (TMR). En effet, ce type d'opération permettrait à un patient d'obtenir un coude électronique, qui représente un coût de 70 000 euros, et une main articulée, dont le coût est de 60 000 euros. Plusieurs éléments sont pris en charge par la Sécurité sociale, il s'agit de la prothèse de bras, le moulage, l'emboîture silicone, cinq électrodes avec joint d'étanchéité, le chargeur, trois batteries, la main électrique de base (pince avec doigts collés) et le gant esthétique, pour un montant total de 30 000 euros. Le coude électronique et la main articulée ne peuvent être financés qu'à l'aide de fonds privés. Ainsi, elle l'interroge sur la possibilité que le coude électronique et la main articulée soient financés par des organisations publiques.